

Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG au taux de 3,8 % CRDS au taux de 0,5%	CSG au taux de 6,6 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3 %	CSG au taux de 8,3 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3%
	Revenu fiscal de référence supérieur à :		Revenu fiscal de référence supérieur ou égal à :
1 ^{ère} part fiscale	16 141 €	19 546 €	26 472 €
1 ^{er} quart de part	2 003 €	2 619 €	3 533 €
Quart de part supplémentaire à compter de 1,5 part	1 742 €	2 278 €	3 533 €
1 ^{ère} demi-part	4 006 €	5 237 €	7 066 €
Demi-part supplémentaire à compter de la 2 ^{ème}	3 484 €	4 555 €	7 066 €